



AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS - CATEGORIE C

SESSION 2026

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Articles 3-2 à 3-5 du Décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié

Article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié

Sont admis au recrutement les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de la communauté européenne, ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- jouir de ses droits civiques,
- les mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard du service national
- pas de condition de diplôme

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture des inscriptions	=>	Mercredi 8 avril 2026
Clôture des inscriptions	=>	Mercredi 6 mai 2026 (<i>Cachet de la poste faisant foi</i>)
Examen de la recevabilité des candidatures	=>	Du 11 au 29 mai 2026
Sélection des dossiers de candidatures par la commission de recrutement	=>	Juin 2026
Audition des candidats admissibles	=>	Juin 2026
Publication des résultats	=>	Juin / juillet 2026
Prise de fonctions	=>	1er septembre 2026

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- d'une copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- d'un état des services militaires ou photocopie du livret militaire ou attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel.

Aucun modèle de lettre de candidature et de CV n'est prévu.

Le dossier de candidature devra être envoyé, **exclusivement par voie postale et au plus tard le 6 mai 2026**, (*envoi en Recommandé, cachet de la poste faisait foi*) à l'adresse suivante :

Université Toulouse Jean Jaurès
DRH – Service Gestion des Carrières - BIATSS
Bureau des Concours ITRF - Recrutement direct sans concours
Mme Magalie PEREZ
5 allée Antonio Machado
31058 TOULOUSE CEDEX 9

Tout dossier envoyé hors délai ou par courrier interne sera déclaré irrecevable.

Contact : itrffonc@univ-tlse2.fr

POSTES A POURVOIR A L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Le nombre de postes à pourvoir en 2026 est fixé à 5 :

BAP	CATEGORIE	NATURE D'EMPLOI	EMPLOI -TYPE	POSTE	NOMBRE DE POSTES	AFFECTATION / SERVICE
BAP G - Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	C	ATRF	Opérateur-trice logistique – G5B45	Opérateur-trice logistique	1	Direction du Patrimoine Immobilier et de la Gestion des Campus – Service Logistique Générale
BAP J - Gestion et Pilotage	C	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative - J5X41	Secrétariat / Gestionnaire administratif et financier	1	Direction du Système d'Information - Système, Réseaux et Télécommunications
BAP J - Gestion et Pilotage	C	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative - J5X41	Gestionnaire de scolarité	1	UFR Histoire, Arts et Archéologie
BAP J - Gestion et Pilotage	C	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative - J5X41	Gestionnaire de département	1	IUT de Figeac - département Techniques de commercialisation
BAP J - Gestion et Pilotage	C	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative - J5X41	Secrétaire au Cabinet de la Présidence	1	Présidence

COMMISSION DE RECRUTEMENT

La Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès arrête la création d'une commission de recrutement chargée d'examiner les dossiers de candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessous, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus qui seront convoqués par courrier.

AUDITION DES CANDIDATS

L'audition consiste en un entretien pouvant porter sur les motivations du candidat, sa formation et le cas échéant, son expérience professionnelle antérieure.

La durée de l'audition est fixée par la commission, elle est de 20 minutes.